

Introduction

Réformes administratives et logiques politiques, ancrages locaux et transnationaux

Ce livre est né de la confrontation, lors d'un colloque international tenu à Bamako fin 2002¹, entre des chercheurs de diverses disciplines de sciences sociales (anthropologues, géographes, historiens, linguistes, politologues, sociologues) ayant travaillé sur des processus de décentralisation dans des pays d'Afrique et en France.

La volonté comparatiste qui présidait à cette manifestation était d'abord issue de recherches effectuées au Mali, où, à la suite d'un soulèvement populaire relayé par une partie de l'armée (1991), s'étaient instaurés une démocratie pluripartiste et un État de droit qui avait initié, à partir de 1993, un processus de décentralisation administrative. Celui-ci a abouti, en 1999, à la création de 701 communes rurales ou urbaines qui ont terminé en 2004 leur premier exercice quinquennal. La décentralisation malienne s'est faite sous le signe d'une restitution du pouvoir aux mondes locaux, restitution à l'œuvre dès le processus même de découpage territorial (les communes se sont constituées à partir de regroupements volontaires), ce dans une volonté de rupture avec une gouvernance « verticale » et autoritaire considérée comme issue du modèle colonial.

¹Colloque international *Pouvoirs et décentralisations en Afrique et en Europe*, organisé par l'Institut des sciences humaines (ISH) du Mali et l'EHESS-Paris avec le soutien et la participation de l'IRD, du CNRS et du MAE (Scac-Bamako), hôtel Mandé, Bamako, 11-13 novembre 2002. Une partie des interventions a été sélectionnée et retravaillée en vue de cette publication. Une première synthèse des communications avait été faite dans F. BOURDARIAS *et al.* (2003).



- KOULIKORO Région
- BAMAKO Capitale
- Mopti Chef-lieu de région
- Kati Localité

- Frontière internationale
- Limite de région

Neuvième région, Bamako possède un statut particulier



Carte administrative du Mali.

Dès 1996, une équipe de chercheurs maliens et français a entrepris d'engager une recherche sur les processus de démocratisation et de décentralisation². Il s'agissait d'une étude interrégionale comparative des modes de mise en œuvre et de (ré)appropriation de ces réformes politiques et administratives. Les chercheurs concernés avaient tous une connaissance ancienne de plusieurs mondes locaux maliens, des déstabilisations (d'ordres climatique, démographique, socio-économique et politique) qu'ils avaient connues, ces dernières décennies, dans la gestion des ressources et des hommes, et de l'importance qu'avait eu la relation à l'État dans le règlement de ces problèmes. Ils entendaient donc insister en particulier sur l'analyse des modes de réarticulation suscités par ces réformes entre les pouvoirs locaux et entre ceux-ci et le pouvoir d'État, sur les nouvelles formes de contrôle et de mobilisation des ressources (notamment foncières) qui pouvaient en découler, et par conséquent sur les incidences de la décentralisation sur le développement. L'interrogation portait à terme sur les nouvelles formes d'intégration des mondes locaux à la nation – et de réencadrement et de contrôle par l'État des mondes locaux – qui pouvaient se dessiner, ainsi que sur leurs lignes de tension et les seuils éventuels de rupture. Un pan de cette recherche était par conséquent consacré aux représentations et pratiques discursives des élites étatiques.

À l'issue de ce travail (KONÉ *et al.*, 2002), l'équipe ressentit le besoin de confronter ses résultats avec ceux acquis par des chercheurs ayant travaillé sur les mêmes thèmes soit dans d'autres mondes locaux maliens (notamment les chercheurs du Gredef³, dont les études ont couvert la même grande période), soit dans d'autres configurations socio-politiques nationales : Bénin, Burkina-Faso, Ghana, Niger, Sénégal où des processus de décentralisation pouvaient être ébauchés, à l'œuvre, réalisés ou « en panne » (cf. notamment

²Projet « pouvoirs locaux, pouvoir d'État, démocratie et décentralisation au Mali », effectué, sous la direction de Yaouaga Félix Koné et Claude Fay, dans le cadre d'un accord inter-établissement entre l'Institut des sciences humaines (ISH) de Bamako et l'École des hautes études en sciences sociales (Centre d'études africaines) et financé par le MAE (Scac-Bamako).

³Groupe de recherche sur la décentralisation et le foncier, sous la direction de Bréhima Kassibo, équipe soutenue par Aire-Développement. cf. KASSIBO (éd.), 1998.

DASSETO F. *et al.*, 2004 ; BIRSCHENK T. et OLIVIER DE SARDAN J.-P. (eds), 1998 ; VAN WALRAVEN K. et THIRIOT C., 2002). Cette dernière confrontation permettrait de mieux restituer les phénomènes étudiés à l'échelle régionale mais également globale. Les démocratisations et décentralisations africaines doivent en effet aussi s'analyser en regard des spécificités liées à l'histoire des deux dernières décennies, à l'effondrement du bloc communiste et aux nouveaux « traitements » occidentaux de l'Afrique (LECLERC-OLIVE et ROCHEGUDE (éd.), 2001). Les nouvelles formes de coopération, les nouvelles conditionnalités posées par les partenaires au développement, l'incitation générale à l'euphémisation des États qui amène ceux-ci à reformuler leurs modes d'action (LEBEAU *et al.* (eds), 2003) sont indissociables du ressurgissement des quêtes identitaires dans les pays du Sud (BAKO-ARIFARI et LAURENT (eds), 1998 ; OTAYEK (éd.), 1999). La mise en place, comme au Mali, de collectivités territoriales décentralisées, dotées d'une autonomie de gestion et incitées à se « brancher » directement sur une coopération elle-même décentralisée et sur les bailleurs de fonds internationaux indique d'ailleurs immédiatement la reformulation des rapports entre ce qu'il est convenu d'appeler le « local », le « national » et le « global ».

Une fois acquis le principe d'un colloque comme lieu de cette confrontation, il a paru souhaitable de convier deux spécialistes de la France, un politiste travaillant sur la décentralisation, et un historien étudiant les découpages territoriaux et administratifs dans la longue durée, à participer à nos travaux. Si les décentralisations africaines découlent de sources variées et se réclament de modèles pluriels, la référence, implicite ou explicite, à l'ancien pays colonisateur est souvent lourde de sens, dans le rejet (d'un modèle de pouvoir vertical pensé comme dérivé de l'administration coloniale) comme dans l'emprunt (au moins partiel, de modèles de démocratie, de déconcentration ou de « bonne gouvernance »). Des chassés-croisés historiques et sémantiques invitent d'ailleurs à une réflexion sur le rapport entre modèles locaux africains et modèles importés, ainsi que sur la mise en œuvre de décentralisations dans des pays d'Europe et, en particulier, en France. L'impulsion par les bailleurs de fonds d'une « gestion décentralisée » au Sud renvoie en effet, théoriquement et historiquement, aux débats de l'époque coloniale sur l'administration « directe » ou « indirecte » et sur les rapports entre État et société civile. La « forme canton » mise en place en

Afrique par les autorités coloniales pour gérer les unités politiques locales était directement issue du remodelage administratif de la Révolution française. On peut s'interroger, en considérant l'histoire du Mali et l'histoire de France, sur une éventuelle communauté de paradoxes auxquels se sont confrontés le remodelage révolutionnaire français, son avatar colonial et « cantonal » et peut-être les actuelles décentralisations malienne et française, face à la coprésence d'unités territoriales historiquement et géographiquement hétérogènes. L'étude menée par D. NORDMAN (1998) sur l'histoire des découpages territoriaux en France entraine ainsi en résonance avec les études de même nature qu'ont dû mener les africanistes, sur leurs terrains respectifs, pour saisir les enjeux des réformes. Enfin, l'actuelle « commune rurale » malienne évoque pour une part les « pays » mis en place par la décentralisation en France et étudiés par J. Palard, du point de vue de ses critères de définition (viabilité économique *et* affinités historiques et culturelles) et de celui de ses logiques d'élaboration ou de ses emblématisations (« pragmatisme » malien et « communautés apprenantes » françaises – ou d'ailleurs, pour retourner vers le « global », anglo-saxonnes). C'est pourquoi nous avons proposé avec insistance à ces deux chercheurs de conclure leurs articles de spécialistes par quelques considérations sur le colloque et ses objets, ce qu'ils ont très aimablement accepté, prenant courageusement le risque, selon la formule de l'un d'eux, de jouer les « hurons de passage ».

Pour comprendre les complexités de la décentralisation au Mali, il faut remarquer *à la fois* :

- qu'elle s'inscrit comme on l'a rappelé dans une conjoncture politique mondiale spécifique et contraignante ;
- que son principe était néanmoins présent depuis longtemps dans les régimes maliens antérieurs à titre de « projet avorté » (B. Kassibo) *mais...*
- que sa réalisation s'est faite au carrefour des aspirations à une démocratie déconcentrée d'acteurs sociaux émergents et hétérogènes issus de plusieurs sources : associations politiques pro-démocratiques anciennement clandestines ; élites nées dans les instances étatiques ou para-étatiques de développement des décennies précédentes ; élites nées dans les projets associatifs, qui ont d'ailleurs connu un « boom » remarquable dans le cadre démocratique. Sa mise en place

permettait par ailleurs de régler dans un contexte global la question des régions du Nord et les velléités séparatistes touareg (on peut ici penser à la question casamançaise au Sénégal... ou corse en France) ;

– qu’elle a procédé d’une entreprise systématique de l’État visant l’ensemble du territoire national et opérant comme une injonction volontariste (celle de se regrouper en communes rurales et urbaines) en direction des mondes locaux, *mais* ...

– que cette injonction s’est présentée comme une volonté de « rendre le pouvoir à la base » (« à la maison » ou « au terroir » selon les traductions : F. Koné, B. Kassibo) et a largement laissé les mondes locaux décider du contenu de la nouvelle organisation dans une procédure de *bottom-up* (rassemblements volontaires de villages en communes) où l’administration d’État a été volontairement marginalisée dans un premier temps au profit de représentants de la « société civile » (B. Kassibo, B. Béridogo).

À l’énoncé de cet ensemble paradoxal de caractéristiques, il faut ajouter que la prise en charge de la décentralisation a été faite par une partie des élites mentionnées, regroupées au sein de la *Mission de décentralisation* (MDD). Celles-ci ont élaboré leur modèle théorique au carrefour du modèle démocratique occidental et d’un modèle de décentralisation supposé préexister dans les formations politiques précoloniales maliennes. Ce souci d’« enraciner (la réforme) dans le terroir malien » (J.-L. Amselle) s’est manifesté en référence à un prophétisme scripturaire d’inspiration afrocentriste, le mouvement N’ko (*ibid.*), pratiquant une lecture de l’organisation sociale précoloniale très inspirée de l’ethnologie coloniale. Cette démarche correspond sans doute d’une part à un renouveau des quêtes identitaires des élites africaines face à la modernité politique⁴. Mais elle exprime aussi un rapport de forces entre les élites « classiques » formées par l’Université (notamment française) et les nouvelles élites issues du mouvement associatif. Les premières, qui se sont généralement vues exclues du processus décentralisateur, critiquent volontiers le caractère artisanal, mythique et mythifiant de l’usage que les secondes font de l’histoire (B. Béridogo, B. Kassibo) ; les tenants du N’ko,

⁴Sur les imaginaires croisés occidentaux et africains dans la construction des post-modernités respectives, cf. AMSELLE (éd.), 2002.

bien introduit dans les médias, pourfendent pour leur part à longueur d'émissions radiophoniques le dévoiement par mimétisme des clercs formés par l'Occident. La lutte pour le sens de la décentralisation, qu'on va retrouver sous différentes formes dans les mondes locaux, divise donc aussi des fractions de l'élite malienne.

Le modèle bicéphale établi par la MDD (1998 : 21-27) produit dans tous les cas un effet paradoxal immédiat : la décentralisation est définie comme devant « intégrer toutes les formes de développement communautaire au niveau du village » tout en les « dépassant » par des objectifs « modernes » de démocratie et de développement supposant « la prise en compte et la gestion... (de tous les)... déséquilibres économiques, sociaux et culturels... qui s'illustrent dans la société malienne ». Ces deux impératifs expliquent pourquoi un des critères de regroupement communal proposé aux populations⁵ fera appel aux solidarités historiques et « traditionnelles » et définira, en langues locales, la commune dans des références ambiguës à mi-chemin de l'ordre lignager et de l'ordre impérial (cf. articles de Fay et de Koné)⁶, en même temps qu'elle sera représentée comme une communauté de biens et de droits dans le cadre d'une citoyenneté démocratique.

Ces effets d'annonce ont suscité dans les mondes locaux, outre une grande inquiétude, une forte effervescence interprétative portant d'abord sur la nature de la décentralisation, puisqu'à l'issue des messages ambigus dits de « sensibilisation » elle s'avérait de toutes façons devoir toucher aux principales relations sociales (statutaires, hiérarchiques) organisant le contrôle des hommes et des ressources, et en particulier devoir affecter l'ordre territorial et foncier. Ces interrogations variaient selon les configurations locales spécifiques. Dans de nombreux mondes ruraux, les propriétaires fonciers pouvaient évoquer le spectre de la dépossession et, comme au Maasina (Macina), craindre que la décentralisation ne soit la

⁵Les deux autres principaux critères étaient un seuil démographique minimum et la viabilité économique.

⁶En milieu bambarophone, il sera ainsi fait grand usage de la notion de *kafo*, qui désigne en principe une unité politique et territoriale plurivillageoise placée sous la chefferie d'un lignage dominant mais qui peut comporter une forte connotation d'unité consanguine, due aux pratiques assimilatives du lignage cheffal : sur ce point, voir les analyses de F. Koné dans ce même ouvrage.

« queue du socialisme »⁷ (C. Fay). Dans des contextes davantage liés au développement, les agents du secteur associatif de la zone cotonnière ou les migrants de la région de Kayes pouvaient osciller entre diverses perceptions de la réforme : nouveau support possible à leurs projets, structure à manipuler, ennemi déstabilisateur à combattre ? Les interrogations étaient d'autant plus aiguës que, sur tous les terrains maliens, les divers acteurs (administration, partis politiques, ONG, chefferies de divers niveaux, etc.) présentaient des versions différentes de la réforme, conformes à leurs craintes ou à leurs espoirs. Ces constructions de sens antagonistes suscitérent diverses conduites et effets d'anticipation (ventes de terres à Niéna, retrait de terres en usufruit ou suspension de droits délégués d'exploitation agraire ou halieutique au Maasina, exacerbation des conflits fonciers en pays dogon, etc.). Cette dramatisation dans la gestion de l'effet d'annonce est également perceptible dans les pays (Niger, Bénin) où la décentralisation demeure un « serpent de mer » (J.-P. Olivier de Sardan), ainsi qu'au Ghana. Dans tous ces pays, on repère, principalement en regard de l'enjeu foncier, des phénomènes de mobilisation ethnique stratégique parfois très conflictuels, relativisant pour un temps les contradictions internes à chaque groupe au profit d'une opposition globale aux autres groupes, ou de résurgence orientée des chefferies gratifiant, dans un temps d'indécision, leur compétence et leurs savoirs supposés dans le domaine foncier. On a pu observer des phénomènes comparables, au moins en germe et de façon provisoire, dans diverses régions maliennes et à divers moments du processus, la consigne du « retour du pouvoir à la maison », dont Y. F. Koné montre toute l'ambiguïté⁸, et celle, inquiétante, du « partage des biens » ayant été propices à la dramatisation et à l'emblématisation forte des différences et à la

⁷Après l'indépendance, le Mali a connu une Première République socialiste (1960-1968), renversée par un putsch militaire (1968). Après une phase de gouvernement par une junte militaire, est apparue la Deuxième République, sous la présidence du général Moussa Traoré, ancien chef de la junte, Celui-ci a été renversé en 1991 et, après une phase de gouvernement transitoire de salut public, est apparue l'actuelle Troisième République.

⁸*Mara ka segi so ou ka mara la segi so* en bambara. L'ambiguïté de ces formules est redoublée par celle de leurs traductions, parfois littérales (« retour du pouvoir à la maison »), parfois dérivées (« retour du pouvoir au terroir » : cf. B. Kassibo, dans ce livre).

recherche dans le passé des légitimations possibles de privilèges. Il semble que généralement le temps de la « gestion de l'annonce » soit propre, comme le remarque E. K. Hahonou, à exacerber les antagonismes ou, comme le note P.-Y. Le Meur, à multiplier des initiatives concurrentes (notamment d'ONG) qui sont davantage de nature à gêner qu'à faciliter la mise en place ultérieure de la réforme. Dans l'exemple malien qui est, du point de vue de la réalisation de la réforme, le plus avancé, les premières craintes concernant une généralisation des conflits se sont apaisées dans la mise en œuvre de la réforme et on est passé à des logiques plus complexes et plus fines.

Que les stratégies d'anticipation ou de réaction à la décentralisation prennent des formes identitaires et tout particulièrement en rapport au foncier n'a rien de surprenant (JOLIVET (éd.), 2000). L. Traoré rappelle, à travers l'analyse de la toponymie et de la patronymie, les fondements historiques des identités sociales et territoriales qui dessinent au Mandé la toile de fond – très hiérarchisée et inégalitaire – de l'organisation sociale. S. Camara montre comment reste centrale, dans l'organisation sociale, la relation entre terre et pouvoir, analyse largement extrapolable à la plupart de nos terrains maliens ruraux et urbains. Dans le processus de décentralisation malienne, les vieilles oppositions entre descendants des chefferies anciennement dominantes et descendants de leurs sujets, entre autochtones et étrangers, entre premiers occupants et vagues ultérieures, entre propriétaires et non-propriétaires fonciers (ces trois dernières oppositions pouvant jouer entre villages ou entre lignages d'un même village), mais aussi entre hommes libres/hommes de caste/descendants de captifs, entre résidents et migrants, ont pris des formes aiguës à un moment ou un autre sur chacun des terrains explorés ici.

Dans le premier temps de la délimitation des communes (par regroupements volontaires de villages), ces hiérarchies statutaires et historiques ont imposé des regroupements très inégaux, certaines communes reconstituant d'anciens cantons précoloniaux, d'autres – du coup baptisées « micro-communes » – ne regroupant parfois qu'une poignée de villages désireux d'« être entre soi », ou d'autres encore constituées d'un groupe central de villages s'adjoignant administrativement une poignée d'autres villages géographiquement enclavés dans une commune adjacente mais refusant d'y appartenir. Dans le second temps de la détermination du chef-lieu de commune,

les mêmes hiérarchies ont joué, faisant parfois éclater une commune par impossibilité de consensus sur le chef-lieu, les logiques sociales pouvant triompher une fois de plus des logiques économiques en imposant comme chef-lieu un village enclavé doté d'une priorité historique au détriment d'un ancien chef-lieu d'arrondissement disposant de bonnes infrastructures. Dans le troisième temps de l'élection d'un conseil puis d'un bureau communal et d'un maire, les allochtones-seconds arrivés-étrangers-castés-descendants de captifs ont souvent été marginalisés ou exclus du processus politique et la logique du « vestibule » a souvent écrasé celle de « l'urne », selon l'expression de Y. F. Koné. À l'issue du processus, où les oppositions politiques ont parfois été calquées sur, ou bien écrasées par, des solidarités statutaires transversales (cf. notamment S. Camara et la constitution au Mandé d'une « liste de la population »), plusieurs travaux nous décrivent la constitution de conseils communaux (ou au moins de bureaux communaux) quasiment mono-villageois⁹, de bureaux éventuellement réservés aux clans détenant le pouvoir, voire mono-lignagers et par ailleurs mono-partistes (S. Camara, B. Diakité, C. Fay, Y. F. Koné).

Rien d'étonnant donc dans ce paysage si les appels à l'histoire et aux traditions (et diverses relectures de celles-ci) ont constamment jalonné les stratégies occasionnées par la réforme. Mais il ne faut pas se laisser prendre à l'idée trompeuse d'une confrontation générale entre la « coutume » et la loi ou entre la « tradition » et la « réforme »¹⁰, et ce pour deux raisons : d'une part, parce que la constance formelle de certains paradigmes n'empêche pas un profond remaniement dans leurs mises en œuvre, d'autre part parce que ces remaniements s'effectuent dans des contextes historiques de diverses profondeurs et à chaque fois spécifiques.

Examinons donc d'abord ces redéploiements paradigmatiques : les différents auteurs insistent sur la force des « dynamiques imaginaires » (F. Bourdarias), des « interprétations (de la coutume) à géométrie

⁹Dans certains cas (Y. F. Koné), 80 % des candidats-conseillers appartenaient au seul chef-lieu de la commune et un quart seulement des villages sera finalement représenté dans le conseil communal.

¹⁰Oppositions d'autant plus récurrentes qu'elles ont été d'une certaine façon placées par l'État en exergue de la réforme et qu'il en a été fait un large usage de gouvernement depuis l'époque coloniale.

variable » (M. Bertrand), des mobilisations contrastées du « stock idéal » (G. Holder), des « réinterprétations de modèles politiques anciens » (C. Zobel). À la périphérie de Bamako (F. Bourdarias), si l'opposition entre la coutume et la loi est mobilisée, ce sont les défenseurs de l'autochtonie qui, en appelant à la logique ancienne du pacte et de la dette et en évoquant des récits de mémoire précoloniaux, se présentent comme porteurs d'une modernité citoyenne intégratrice des étrangers contre le pouvoir déterritorialisant et excluant de la loi. Ils renversent ainsi l'accusation d'archaïsme, dans une construction originale et qui n'est pas réductible à une « archaïsation secondaire ». En écho à ces données, P.-Y. Le Meur montre qu'au Bénin le « retour des chefs »¹¹, à la faveur du traitement de la migration, ne représente en rien une « retraditionalisation » : les nouveaux dynamismes opèrent simplement dans un « discours d'autochtonie » dans lequel s'inscrivent aussi bien les « modernes » (élus, associations de développement). À Djenné (Jenné), G. Holder montre comment une nouvelle élite politique locale « bourgeoise » promeut, en manipulant un stock symbolique très riche, une identité urbaine relativisant l'ethnie (tout en produisant de nouvelles exclusions), et comment le modèle de la cité musulmane peut servir parallèlement à y redéfinir de façon consensuelle et autonome, face aux définitions occidentales ou étatiques, une forme moderne de citoyenneté urbaine ne devant rien à la « bonne gouvernance ». Au Maasina, si on observe une apparente résurgence – au moins géographique – des cantons coloniaux, c'est qu'on mobilise une mémoire communautaire pour sécuriser le foncier (des droits fonciers imbriqués sur des aires historiquement cohérentes), mais on réactive en même temps une mémoire de la domination pour écarter les anciens chefs du pouvoir et on redistribue les paradigmes du pouvoir sur les hommes et du pouvoir sur les biens, conformément aux nouveaux acteurs et enjeux. Au Mandé (C. Zobel), certains cas de figure de regroupements communaux minimaux induisent la mise en œuvre de figures politiques inédites permettant une « représentation directe » de toutes les unités lignagères. En pays dogon (A. Doquet), sur fond de mises en scènes culturelles liées à la présence touristique, c'est la scène rituelle (et non plus directement

¹¹Phénomène d'ailleurs récurrent dans plusieurs sociétés africaines : cf. PERROT et FAUVILLE-AYMAR (eds), 2003.

la mémoire historique) qui va être réinvestie par des dynamismes politiques : de nouvelles jeunes élites y mettent en jeu les relations contemporaines et y engagent des responsables traditionnels du culte, créant des expressions identitaires inédites.

De multiples recompositions sont donc à l'œuvre. Si, malgré celles-ci, les plus fortes des discriminations tendent à rester en place sur la plupart des terrains (particulièrement celles concernant les femmes, les hommes de caste, les descendants de captifs, les étrangers), elles ont souvent été au moins relativisées à certains moments du processus et en certains lieux. On trouve des femmes dans plusieurs conseils et bureaux communaux au Mali, et une poignée d'entre elles a accédé à la charge de maire. Des « non-propriétaires », des hommes de caste, de rares descendants de captifs et des étrangers ont joué des rôles politiques importants, même si leur nom a été souvent « oublié » ou déclassé au moment de composer les listes électorales. Certains d'entre eux sont devenus maires, parfois suite à des conflits insolubles entre les autres prétendants, parfois de par leur place dans un tissu associatif de développement fortement investi par la population (B. Diakité, C. Quiminal), parfois du fait de dynamiques économiques permettant de reformuler l'équation entre terre et pouvoir (S. Camara), quitte à ce qu'on ait pour cela, afin de ménager les susceptibilités, dissocié l'ordre du pouvoir de l'ordre communal en expliquant qu'un maire n'était pas un « chef » mais un « serviteur » de la commune. Si les nouveaux processus maintiennent de grandes inégalités en les euphémisant parfois, on a dit qu'ils peuvent également en créer d'autres et il serait évidemment naïf d'opposer de façon dichotomique une série « tradition-reproduction-maintien des paradigmes-inégalités » à une série « modernité-changement-mutation des paradigmes-égalité ».

Attachons-nous maintenant aux grands contrastes entre terrains. Comme l'illustrent les derniers exemples, des configurations historiques spécifiques, inscrites dans la longue durée (histoire précoloniale, mise en place des hiérarchies et des figures du pouvoir et de la territorialité), mais également dans des durées moyennes ou courtes (époque coloniale ou dynamismes politiques et de développement – ou de non-développement – sur les dernières décennies) ont défini dans chaque cas l'ordre du possible. C'est pourquoi tous les chercheurs ont investi dans leurs analyses, parallèlement à une histoire longue, une variété de périodisations. Le maintien ou non

de la « forme canton » et de chefferies héréditaires (Niger), la plus ou moins grande profondeur historique d'aires de pouvoir ou d'administration donnent des poids différentiels à ces déterminismes de plus ou moins longue durée. La continuité des unités politico-administratives est, par exemple, déterminante dans le cas dogon, et c'est pourtant à partir des nouveaux découpages que se déploient de nouvelles dynamiques identitaires politico-rituelles. Au Maasina, la reconduction de grandes unités de gestion territoriale, des principautés peules du XVII^e siècle aux cantons coloniaux (dans un modèle colonial implicite « d'administration indirecte »), explique largement la pseudo-résurgence des cantons sous forme de communes. Au Ghana, C. Lentz nous présente au contraire un exemple saisissant de création et de pseudo-ethnisation coloniale de *native states* transversaux aux aires rituelles et de propriété qui débouche sur une superposition de frontières hétérogènes dont aucune n'est simple ni incontestée.

Au Sud-Mali, les micro-communes ne peuvent se comprendre sans considérer les micro-formes d'organisation précoloniales d'une part, mais aussi les très fortes logiques de développement rural qui ont investi la zone ces dernières décennies. Ces logiques ont créé, inégalement selon les lieux, de nouvelles unités de solidarité d'abord économiques : les secteurs de développement (sous-parties d'arrondissements « opératoires » pour le développement) sur tout le territoire, les « secteurs de développement intégrés » de l'Office de la haute vallée du Niger (OHVN), les associations villageoises (AV) et les ZAER (zone d'expansion et d'économie rurale) en zone CMDT (Compagnie malienne des textiles)... D'autres unités associatives sont apparues plus récemment liées aux interventions de diverses ONG. Ces unités ont constitué dans plusieurs cas de nouveaux espaces socio-politiques de référence et ont pu servir de bases à des regroupements communaux¹². Dans le cas contraire, le problème sensible peut justement être celui du caractère transversal des communes par rapport à des structures et infrastructures déjà

¹²Dans certains cas, une unité peut d'ailleurs en cacher une autre : dans la zone CMDT, on a observé le cas d'une commune rurale ayant approximativement reconstitué une ancienne ZAER correspondant à un ancien secteur de développement lui-même calqué sur les frontières d'une ancienne petite chefferie (TRAORÉ, 1999).

existantes. Ce peut être le cas également dans la région de Kayes (C. Quiminal), où une périodisation décisive est constituée par l'histoire des migrations et de leurs effets sur les mondes d'origine. Les associations villageoises et de développement insufflées par les migrants ont créé un nouveau tissu social et reformulé l'espace politique local, à travers des regroupements d'associations villageoises, favorisant une multiplicité d'initiatives qui débordent les anciens pouvoirs et ont mobilisé une large base favorable aux institutions démocratiques. Mais si les migrants, chez qui les différences statutaires d'origine s'étaient notablement estompées, se sont fortement impliqués, par une « concertation double-espace » dans la décentralisation, ils connaissent depuis l'ère démocratique des divisions partidaires. Des tensions s'avivent entre migrants et anciens migrants (ces derniers représentant deux tiers des élus communaux) dans la gestion associative et si dans certains cas les communes peuvent fonctionner comme un cadre fédérateur, elles peuvent au contraire être décalées par rapport aux associations, aggravant les tensions entre les différents acteurs. En contraste avec les autres terrains où les migrants d'origine étrangère sont exclus et/ou constitués en ressources disputées, on observe ici un cas de figure intéressant où les émigrés investissent la ressource qu'ils constituent également en condition d'action et d'influence politique.

Sur tous les terrains, il faut d'ailleurs bien sûr investir, pour comprendre les dynamiques actuelles, les systèmes et modes d'actions politiques (notamment étatiques) des dernières décennies¹³. À Bamako, M. Bertrand analyse les politiques clientélistes et factionnalistes autour du foncier et les interprétations à géométrie variable des droits coutumiers, ce qui suggère, comme le fait également l'article de F. Bourdarias, la profonde homogénéité qui existe de ces points de vue entre la « brousse » et la « ville » maliennes (cf. également LE BRIS (éd.), 1999). Elle analyse, sur plusieurs décennies, le « scénario répétitif » constitué par l'alternance entre des phases de permissivité de l'État et de foisonnement des initiatives foncières, et des phases de répression étatique et de paralysie du foncier. Elle met en évidence l'influence,

¹³Sur les modes contemporains de production (et de dissimulation) du politique, cf. ALTHABE *et al.* (eds), 2003.

déterminante sur cette alternance, des jeux factionnels eux-même alternes des tendances du parti unique UDPM (Union démocratique du peuple malien) d'abord, de ceux des partis démocratiques actuels ensuite, ainsi que de la surveillance constante des enjeux locaux au plus haut sommet de l'État. Ces investissements politiques contemporains de la territorialité qui ont organisé les pouvoirs locaux sous le signe du clientélisme et d'un factionnalisme « tournant » doivent peut-être se comprendre comme un mode politique complexe et singulier de contrôle des mondes locaux par l'État, autant que comme une difficulté à articuler les pouvoirs de différents niveaux. Ils expliquent largement, au-delà des spécificités régionales dans le rapport aux territoires, en particulier de l'opposition entre urbain et rural, l'homogénéité « nationale » des formes problématiques du foncier au Mali. Dans les autres configurations socio-politiques nationales évoquées ici, l'analyse des phénomènes fonciers doit de même insister, au Niger sur la lutte d'une élite cheffale en perte de pouvoir, au Bénin sur les ensembles factionnalistes s'étant constitués autour du drainage des ressources migrantes, au Ghana sur la surdétermination des politiques de district par le jeu partidaire, et dans les trois cas, de façons spécifiques, sur les potentialisations conséquentes des discours d'ethnisation et d'autochtonie.

Au Mali, l'ordre du politique (du nouveau politique démocratique) a fortement affecté le processus de décentralisation, ne serait-ce que parce que, dans un premier temps au moins, les listes électorales communales étaient majoritairement des listes politiques¹⁴. Au temps du parti unique (auquel l'adhésion était générale et obligatoire), si le Président-dictateur était réélu régulièrement, puisque seul candidat, à la tête du parti, ce dernier était divisé en tendances qui s'organisaient dans une lutte d'influence à tous les niveaux. Des réseaux d'obédience reliaient ainsi des responsables nationaux (hauts responsables administratifs ou politiques) et régionaux (candidats à la députation) affiliés à ces tendances, à des clientèles locales qui s'y ralliaient sur la base de leurs intérêts propres et de leurs rivalités¹⁵.

¹⁴Après avoir prôné des listes politiques, puis hésité, l'État autorisait finalement les listes indépendantes, mais le message n'est pas passé assez rapidement lors des élections de 1999.

¹⁵Intérêts fonciers, positions dans des luttes autour de chefferies ou d'enjeux de développement.

Cette situation fonctionnait donc selon les règles du bi-clientélisme et aboutissait, au fil des succès électoraux des uns ou des autres, à la mise en place de factions alternes détenant, pour un temps, un fort pouvoir d'intervention dans les arènes locales, d'autant que le pouvoir en place avait décrété le primat du politique sur l'administratif. Cela explique ce que B. Diakité appelle « la dramatisation des affiliations politiques ». Il s'agissait d'un mode d'encadrement des mondes locaux ayant son efficacité (et ses effets conflictuels), d'autant que le Président-dictateur, dans les campagnes comme, on l'a vu, dans la capitale, surveillait de très près les affaires, notamment en effectuant des tournées régulières dans le pays.

L'apparition du pluripartisme obéit d'abord à un schéma semblable, les responsables des nouveaux partis se ralliant de façon également clientéliste les chefs de factions régionales et locales en place¹⁶. Mais le triomphe du parti Adema (Alliance pour la démocratie au Mali) aux législatives fit que chaque faction locale fut tentée un moment de le rallier, ce qui aboutit dans certains cas (B. Diakité, C. Fay) à la mise en place de comités pluriels et ennemis du même parti dans un même village (reconduisant donc la situation antérieure dans le parti unique). La situation se normalisa ensuite par intervention des responsables régionaux et nationaux. Puis les nombreuses segmentations politiques qui s'opérèrent dans la capitale cette dernière décennie, principalement dans le principal parti où la succession du Président posait problème, se reflétèrent dans les mondes locaux. Les responsables de divers niveaux tentèrent évidemment d'optimiser les bénéfices possibles de ces segmentations, toujours en termes clientélistes, et des acteurs de différents niveaux y virent la possibilité de s'autonomiser et de se rendre visible. Pouvaient ainsi prétendre à un rôle politique des « cadets » (ou lignages ou lignées « cadettes ») jusque-là mis en dépendance dans les factions ou partis antérieurs, et qui avaient désormais la possibilité de ne plus être « avec » leurs aînés (politiques, lignagers) sans toutefois être « contre » (avec leurs ennemis). Pouvaient aussi y prétendre de nouveaux acteurs tentant d'émerger politiquement à la faveur de la décentralisation (agents de développement ou associatifs, fonctionnaires d'État affectés en province ou en brousse, petits lettrés

¹⁶Dans beaucoup de régions, les deux factions en présence se rallièrent ainsi d'abord simplement aux deux nouveaux partis qui avaient eu la faveur de leurs chefs régionaux.

locaux, cadres urbains issus des villages et y revenant éventuellement en retraite, anciens émigrés, etc.). Ces ouvertures se sont bien sûr accompagnées de tensions nouvelles ou avivées, entre aînés et cadets, autochtones et étrangers, lettrés et non lettrés.

Les luttes pour la représentation furent aiguës, aboutirent souvent au phénomène baptisé « transhumance politique » par la presse malienne, et les contributions donnent de multiples exemples des diverses formes qu'elles ont prises. Au fil des contributions, on peut repérer dans ce cadre de nouvelles interactions entre les domaines politique et associatif, des cadres associatifs pouvant investir le politique sur la base de leurs acquis, des politiques tenter de soumettre l'ordre associatif (Sud-Mali, Kayes). On peut constater également l'élaboration de représentations mixtes par de nouvelles élites paysannes, encore enracinées dans leur terreau lignager et dans ses enjeux anciens, mais acquérant progressivement une identité et des intérêts « bureaucratiques » au sens wébérien du terme (Mandé, Maasina). Mais cette spécification, si elle peut dessiner l'apparition d'une conscience proprement communale, peut aussi se dévoyer dans d'autres jeux clientélistes et dans la petite corruption (cf. aussi BLUNDO et OLIVIER DE SARDAN (eds), 2001 ; BOTTE (éd.), 2004). On peut repérer dans le même mouvement certaines autonomisations du local par rapport aux chefs politiques régionaux, qui se sont manifestées dès le moment de la constitution des listes électorales par le refus des factions locales-communales de se voir imposer telle ou telle candidature. Dans le même sens, s'il est vrai comme le remarquent plusieurs auteurs que les enjeux communaux ont été surdéterminés par une atmosphère de surenchère électorale, les partis en tant que tels n'apparaissent précisément plus qu'à l'occasion des échéances électorales. Le traitement des conflits fonciers ou autres s'effectue de plus en plus entre l'instance communale (les maires étant devenus des OPJ : Officier de police judiciaire) et la justice, l'administration a largement perdu en ce domaine ses pouvoirs de décision¹⁷ et les chefs des factions politiques régionales leurs pouvoirs d'intermédiation. Un certain mode

¹⁷D'où une certaine tension entre maires et représentants de l'administration territoriale. Ces derniers, nommés commandants de cercle et chefs d'arrondissements avant la décentralisation, ont été rebaptisés délégués du gouvernement dans la phase de leur plus grande marginalisation, puis sont devenus préfets et sous-préfets dans une phase de revalorisation.

d'encadrement des mondes locaux par l'État (ou par des appareils liés à l'État) est donc relativisé, mais là aussi ce gain d'autonomie peut se dévoyer dans des replis autarciques et/ou autocratiques.

Les communes maliennes, dans leur premier exercice, ont connu nombre de problèmes, liés à des difficultés techniques, budgétaires et financières, et bien évidemment sociales. On retrouve, dans l'examen de situations contrastées, les mêmes grandes causes déjà pressenties : enclavement ou non, situation de développement antérieure, présence ou non d'un tissu associatif, articulation entre l'associatif et le politique, tensions plus ou moins vives entre factions et caractère plus ou moins mono-factionnel du conseil et du bureau communal. Certains stéréotypes sont battus en brèche par la réalité : si des « micro-communes » opèrent un simple « réhabillage » de la hiérarchisation en place (Sikasso), d'autres bâtissent des modèles de démocratie lignagère directe (Mandé), d'autres encore organisent une gestion rigoureuse et s'articulent bien sur le monde du développement (Maasina), tandis que des communes plus grandes sont minées par le règlement des conflits et épuisent un budget amaigri par une perception infime de l'impôt et par des redistributions informelles dans les frais de fonctionnement du conseil (Maasina également).

J.-P. Olivier de Sardan, dans un système organisé d'hypothèses sur l'avenir de la décentralisation au Niger, insiste sur le fait que le « local » ne se résume pas à une « arène » socio-politique (au sens d'acteurs se disputant des ressources) mais constitue un espace public et étatique émergent, au carrefour de plusieurs logiques hétérogènes. Il s'interroge sur les résultats qu'elles produiront, du point de vue des hiérarchies existantes, de la maîtrise du foncier, de la création d'espaces publics régulés ou de la récupération de la réforme par les jeux clientélistes et factionnels. Cette dernière tendance est illustrée par l'analyse d'un cas de gouvernance locale urbaine au Sénégal. G. Blundo y souligne que les difficultés rencontrées par la collecte des taxes ne sont pas seulement issues d'une faible légitimité des gouvernements locaux mais également d'un mode de gouvernance alliant clientélisme politique, privatisation informelle de l'extraction fiscale et petite corruption banalisée. Ce système, du point de vue des gouvernants, met en contradiction la nécessité des prélèvements fiscaux avec la satisfaction des clientèles, et du point de vue des usagers, implique une double demande contradictoire de bonne gestion d'une part, de patronage de l'autre. Ces remarques vaudraient pour

beaucoup de communes maliennes, en ce qui concerne la gestion des fonds communaux comme les prélèvements fiscaux, et la relation entre maires (ou régisseurs) et percepteurs y a souvent pris l'aspect typique des « dyades corruptogènes » dont parle l'auteur.

La question de l'« État local » et des conditions de la mise en place d'« espaces publics » par de nouvelles élites ne peut, au Mali comme sans doute ailleurs, se poser de façon indifférenciée à l'échelle nationale, et dépend, on l'a vu, de contextes très spécifiques. Mais il faut noter que les « espaces publics » suggérés, dans les contextes les plus novateurs, par les élites concernées, qu'il s'agisse du modèle ébauché de la cité-musulmane (Djenné), ou des investissements de l'ordre communal par l'ordre associatif (Kayes, Sud-Mali), sont à chaque fois originaux et correspondent peu aux définitions officielles de la bonne gouvernance et de la société civile. Ils inventent de nouvelles « communautés »¹⁸.

Il faut remarquer également que ces espaces publics *émergents* ont et auront nécessairement à composer avec le « mode de gouvernance » clientéliste décrit par G. Blundo, mode que le point de vue démocratique occidental décrirait volontiers comme « archaïque ». Mais on a vu, dans les divers pays étudiés ici, qu'il a été largement constitué dans sa forme cohérente actuelle d'« économie morale » par ce qu'on peut considérer comme une série de *concaténations* organisationnelles et idéologiques produites au fil d'un demi-siècle d'administration coloniale et d'un demi-siècle de vie politique nationale (cf. aussi LANDRY et ZOBEL (eds), 2000). Aucune « table rase » ne semble de ce point de vue envisageable. Il faut noter enfin que, si les conditions d'élaboration de ces espaces publics tiennent à des contextes spécifiques, leurs conditions de réalisation (leur possibilité de briser, donc, la logique clientéliste-factionnaliste) vont très largement dépendre de leurs modes d'encadrement national, soit des politiques d'État et des logiques politiques nationales. Ces dernières, dans le cas malien, fonctionnent encore largement dans un cadre clientélo-

¹⁸On peut remarquer à ce propos qu'au Ghana, la construction des districts sur un mot d'ordre étatique également « communautaire » a produit de dangereuses ethnicisations et exclusions, ce qui amène C. Lentz à suggérer une contradiction de fond entre communauté et citoyenneté. L'exemple malien amène à penser que l'enjeu déterminant est la forme de l'injonction communautaire d'État et ses types de réinterprétations par le politique, problème dont on reparlera.

factionnaliste, et ont produit des tentations dangereuses¹⁹, mais on a remarqué que les dépendances politiques verticales étaient en même temps relativisées par la décentralisation elle-même. Leurs dynamiques restent néanmoins à étudier de près, surtout si l'on considère, avec beaucoup de Maliens, que le relatif consensus actuel dans la vie politique nationale n'est pas nécessairement destiné à durer. Revenons donc aux politiques – institutionnelles et sémantiques – d'État.

On a repéré un peu partout dans les processus de décentralisation des « configurations brouillonnes » (C. Quiminal) ou « pagailles » (C. Lentz). Profitons-en pour remarquer que toutes les interventions analysent la décentralisation comme un *processus négocié* et non comme un dispositif technique. D'une part en effet, elle est restée dans certains des pays concernés à l'état de processus naissant, d'autre part les équipes de recherche qui ont travaillé au Mali ont suivi ce processus depuis ses origines, enfin l'État malien a mis l'accent sur la processualité dans la définition même de la réforme. La décentralisation peut faire peur, et P.-Y. Le Meur note que l'État béninois a reculé devant sa « forte teneur politique » ; C. Lentz parle d'une ouverture de la « boîte de Pandore », principalement à propos des aspects fonciers, et il faut remarquer que l'État malien a soigneusement retardé la spécification des compétences des collectivités décentralisées en matière foncière, cette spécification portant en germe le risque d'une potentialisation des conflits dans les mondes locaux (phénomène déjà apparu en filigrane au moment de l'annonce). B. Kassibo examine les polémiques qui ont eu lieu entre l'administration territoriale et le Haut Conseil des collectivités décentralisées (HCCT) autour de l'épineux problème du transfert des pouvoirs et des compétences. On peut remarquer que s'y joue effectivement la balance entre les prérogatives de l'État et celle des représentants des collectivités, et donc la question de l'encadrement par l'État des mondes locaux (parallèlement à leur encadrement par les réseaux politiques reformulés). B. Kassibo note que le débat reposait à un second niveau le problème d'une possible « progressivité » (instauration progressive et par tests des communes sur le territoire national) qui avait été repoussée au début du processus au profit d'une création synchrone sans tests sur l'ensemble du territoire.

¹⁹Campagnes électorales à connotations ethniques ou « autochtoniques » en plusieurs lieux.

On comprend bien pourquoi ce point pose problème. En constituant les communes par une procédure de *bottom-up*, et en laissant largement les critères sociaux de découpage primer sur les critères économiques (B. Bérédogo, B. Kassibo), l'État malien a parié sur l'autonomie processuelle des collectivités, ce qui a naturellement multiplié les créations contrastées. Les communes, définies par des listes de villages consensuels sans autre précision territoriale, évoquent du coup en partie les « pays » traditionnels français. D. Nordman remarque que cette notion, puisqu'elle désigne une entité nommée, liée à un sentiment d'appartenance, mais sans limite précise, se situe à mi-chemin de l'espace (indifférencié) et du territoire (nommé, borné, organisé par un pouvoir précis). Et la question originale qu'il suggère sur les modalités d'inscription d'un pays dans les aires de pouvoir peut avoir, on l'a vu, quelques résonances au Mali. J. Palard rappelle pour sa part les critères qui ont présidé à l'instauration des « pays » français contemporains, fort semblables aux critères d'instauration des communes dans la conjugaison des cohérences géographiques, économiques, sociales... et culturelles. Il montre l'inégal succès de ces *learning regions* et le caractère déterminant dans ces succès inégaux de tissus associatifs jouant comme « matrice culturelle ». Il pose la question de la généralisation possible du processus et de la « création (de pays) en série » et constate que le processus est plus long que prévu. C'est typiquement à ces différences et à ce type de problèmes que la poursuite de la décentralisation malienne (et la question de la « progressivité »), on l'a vu, se heurte. On a déjà repéré les paradoxes posés par l'articulation entre une politique globale d'État (la décentralisation) et un tissu associatif souple construit par des séries d'initiatives historiques. On peut imaginer les paradoxes qui peuvent naître d'une politique de dévolution systématique de pouvoirs et de compétences à des unités très différentes les unes des autres en termes d'organisation des pouvoirs et des territoires²⁰.

Rappelons en effet que, dans l'idéologie, ou la modélisation comme on veut, qui a présidé à la décentralisation, l'État n'a évoqué de l'histoire que l'administration coloniale d'autorité (pour s'y opposer) et les prémisses précoloniaux d'une organisation décentralisée (pour

²⁰On pourrait dire pour beaucoup de ces organisations territoriales ce que dit D. Nordman à propos des circonscriptions de l'ancien régime : que leurs limites ne sont souvent perceptibles qu'en situation de conflit.

s’y référer), faisant l’impasse aussi bien sur les formes de pouvoir précoloniales concrètes (B. Kassibo) que sur les reformulations de pouvoir liées aux dernières décennies (B. Bériidogo). Il a donc instauré un face-à-face imaginaire entre un pouvoir d’État devenu démocratique et dévoluant et des « communautés » métaphoriquement rapportées à la parenté, renouant ainsi avec le doublet « schèmes culturels précoloniaux/idéologie communautaire » dont I. BAGAYOGO (1987) a montré la récurrence dans les représentations d’État des dernières décennies. Cette dénégation des dimensions historique et politique propres aux mondes locaux s’est paradoxalement étayée sur un appel à la restitution de traditions historiques, et a été compensée, en quelque sorte, par un espace de jeu assez libre laissé aux forces locales concrètes. Celles-ci ont alors reconstruit leurs conceptions de la communauté pertinente, ce qu’exprime le primat final du critère « social » de regroupement sur les autres critères. On peut y voir, avec B. Bériidogo, un recul des logiques étatiques face aux logiques locales ; on peut aussi l’interpréter comme une volonté d’impasse prudente, constituant les pouvoirs locaux en point aveugle, en cohérence avec l’autre impasse faite sur le foncier. Mais que se passera-t-il lorsque s’achèvera la dévolution des pouvoirs et des compétences, notamment foncières ? Cette question nous rappelle opportunément que la décentralisation est un processus initié par l’État, et qu’il y joue sa marge d’autonomie ou sa déliquescence dans un contexte international contraignant. G. Blundo remarque que la décentralisation sénégalaise était un moyen de favoriser la pénétration de l’État en milieu rural. On peut penser que la décentralisation malienne obéit aussi à une motivation de ce type²¹, sur fond d’effondrement du contrôle très particulier et global qu’exerçait l’UDPM. Elle est partiellement détachée du politique, mais le politique se reformule lui-même dans le contexte démocratique et investira très probablement les éventuels problèmes posés précisément par la dévolution des compétences. C’est l’ensemble de ces processus – en même temps que les marges d’autonomisation des nouveaux mondes communaux – qu’il faudra continuer d’analyser.

²¹Elle est évidemment aussi impulsée par les bailleurs de fonds, et correspond également en partie à des aspirations de mondes associatifs, l’opposition récurrente entre ces sources plurielles n’ayant strictement aucun sens.

L'analyse empirique des processus de décentralisation dans des univers très différents a amené les chercheurs à conjuguer une grande variété de perspectives, en allant spontanément au-delà de quelques distinctions « classiques ». L'opposition entre pouvoirs locaux et pouvoir d'État s'est relativisée par l'étude de l'imbrication des jeux politiques et sémantiques de divers niveaux dans plusieurs configurations nationales. La présence de logiques internationales ou transnationales efficaces à plusieurs échelles [de la définition des politiques publiques aux actions accompagnatrices ou substitutives des ONG (cf. aussi BOURDARIAS *et al.* (eds), 2003) et aux réseaux de migrants] relativise également une vision « interactionniste » des relations entre pouvoirs. Dans l'analyse des mondes communaux, les études ont toutes fait appel à l'histoire longue et ont été amenées à s'interroger sur la pertinence relative de divers modes de périodisation. Elles ont également mis fortement l'accent sur les politiques de mémoire, sur la formation de « communautés morales épistémiques » (P.-Y. Le Meur) tenantes de la mise en œuvre des politiques publiques. Au-delà des conflits archétypaux (coutume/loi-réforme), dont les usages ont été analysés, elles ont insisté sur les *processus* de construction et d'affrontement de légitimités. Trois grands types d'études futures semblent privilégiés par les auteurs dans le suivi des décentralisations africaines portant sur : les reformulations de l'État, les reformulations des réseaux politiques, les modes d'émergence d'espaces publics et les modes de subordination ou d'intégration des logiques clientélistes-factionnelles. Enfin, le caractère extrêmement précieux des mises en regard des études africaines et françaises concernant les décentralisations, mais plus largement l'histoire longue des reformulations et réformes territoriales, fait espérer que celles-ci pourront être perpétuées et élargies à d'autres pays africains et européens, dans un cadre comparatif qui reste à préciser²².

Claude Fay
Anthropologue

²²Rappelons pour terminer que les articles présentés ici ont été écrits courant 2003.

Bibliographie

ALTHABE G. *et al.* (eds), 2003 – Actualité politique dans l'étude des sociétés contemporaines. *Journal des anthropologues* : 92-93.

AMSELLE J.-L. (éd.), 2002 – Afriques du monde. *Les temps modernes*, n° 620-621, 544 p.

BAGAYOGO I., 1987 – « L'État au Mali : représentation, autonomie et modes de fonctionnement ». In Terray E., (éd.) : *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan : 91-122.

BAKO-ARIFARI N., LAURENT P. J. (eds), 1998 – Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au sud du Sahara. *Bulletin de l'Apad*, 15, LIT.

BIERSCHENK T., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (eds), 1998 – Les pouvoirs au village. *Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*. Paris, Karthala, 296 p.

BLUNDO G., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (eds), 2001 – La corruption au quotidien. *Politique africaine*, 83.

BOTTE R. (éd.), 2004 – Globalisation et illicite en Afrique. *Politique africaine*, 93.

BOURDARIAS F., HOURS B., LE PALEC A. (eds), 2003 – Les ONG : médiations politiques et globalisation. *Journal des Anthropologues* : 94-95.

BOURDARIAS F., DOQUET A., FAY C., LE MEUR P.-Y., 2003 – Synthèse partielle des séances

du colloque international « Pouvoirs et décentralisations en Afrique et en Europe ». *Études maliennes*, 56 : 53-67.

DASSETO F., LAURENT P.-J., NYAMBA A., OUEDRAOGO B., SEBAHARA P., 2004 – *Décentralisation et citoyenneté au Burkina Faso*. Paris, l'Harmattan, 472 p.

JOLIVET M. J. (éd.), 2000 – Logiques identitaires, logiques territoriales. *Autrepart*, 14.

KASSIBO B. (éd.), 1998 – La décentralisation au Mali : état des lieux. *Bulletin de l'Apad*, 16.

KONÉ Y. F., FAY C., AMSELLE J.-L. *et al.*, 2002 – *Pouvoirs locaux, pouvoir d'État, démocratie et décentralisation au Mali*. Rapport final, reprogr, ISH-EHESS-MAE, 423 p.

LANDRY T., ZOBEL C. (eds), 2000 – *Post-socialisme, post-colonialisme et postérité de l'idéologie*. Paris, CEAF-EHESS, 141 p.

LE BRIS E. (éd.), 1999 – Espaces publics municipaux. Gestation de nouveaux espaces publics. *Politique africaine*, 74.

LEBEAU Y., NIAME B., PIRIOU A., DE SAINT-MARTIN M. (eds), 2003 – *État et acteurs émergents en Afrique. Démocratie, indocilité et transnationalisation*. Paris, Karthala, coll. Hommes et sociétés, Ifra-Ibadan, 351 p.

LECLERC-OLIVE M., ROCHEGUDE A. (éd.), 2001 – Décentralisations : entre dynamiques locales et mondialisations. *Cahiers du Gemdev*, 27, 271 p.

MISSION DE DÉCENTRALISATION, 1998 –
*Décentralisation et réformes
institutionnelles au Mali, cadre
d'une nouvelle dynamique
de démocratisation
et de développement.*
Bamako.

NORDMAN D., 1998 –
*Frontières de France. De l'espace
au territoire XVI^e-XIX^e siècle.* Paris,
Gallimard, Bibliothèque des histoires,
651 p.

OTAYEQ R. (éd.), 1999 –
Afrique : les identités contre
la démocratie ? *Autrepart*, 10, 197 p.

PERROT C. H.,
FAUVELLE-AYMAR F. X. (eds), 2003 –
*Le retour des rois. Les autorités
traditionnelles et l'État en Afrique
francophone.* Paris, Karthala, 568 p.

TRAORÉ K. J. Y., 1999 –
*La décentralisation dans des
communes du Cercle de Sikasso.*
Mémoire de DEA en anthropologie,
EHESS-CEAf.

VAN WALRAVEN K., THIRIOT C., 2002 –
*Democratization in sub-Saharan
Africa : Transition and turning points.
An overview of the literature
(1995-1996).* Leiden, African Studies
Centre, ASC research report n° 66.

Fay Claude

Réformes administratives et logiques politiques, ancrages locaux et transnationaux

In : Fay Claude (ed.), Koné Y.F. (ed.), Quiminal C. (ed.).
Décentralisation et pouvoirs en Afrique : en contrepoint,
modèles territoriaux français. Paris (FRA), Bamako : IRD, ISH,
2006, p. 13-36

(Colloques et Séminaires). ISSN 0767-2896 Pouvoirs et
Décentralisations en Afrique et en Europe : Colloque
International, 2002/11/11-13, Bamako